

JA 1211 GENEVE 8
Prête de réexpédier sans
annoncer la nouvelle adresse

LE COURRIER

L'essentiel, autrement.

ÉDITORIAL

Monde à l'envers

RACHAD ARMANIOS

C'est le monde à l'envers. A Genève, un socialiste – Laurent Moutinot – tolère sans broncher qu'une tâche régaliennne de l'Etat soit assurée par des privés, provoquant la réaction outrée d'un parti de droite – les radicaux – qui lui donne aussitôt une leçon de défense du service public! Après avoir autorisé des commerçants des Pâquis à payer des privés pour assurer la surveillance de leurs rues, le ministre chargé de la Police minimise la mesure. Elle ne serait pas extraordinaire, puisque bien des commerces font appel à des agences spécialisées pour protéger leurs biens. Sauf qu'il ne s'agit alors pas de surveiller l'espace public.

En plus de consacrer une démission de l'Etat, le magistrat chargé de la Police feint d'ignorer le caractère hautement politique du dossier. Car les problèmes d'insécurité, persistant dans un petit périmètre des Pâquis, mettent la République en ébullition. En cédant à la pression, Laurent Moutinot donne raison à ses détracteurs, qui lui reprochent son incapacité à faire régner l'ordre dans ce quartier.

Ils n'ont pas tort, si l'on considère que le magistrat a attendu l'ultime moment pour lancer la réforme de la police qui lui permettra d'attirer des vocations. Mais la droite n'a cessé de souffler sur les braises, ajoutant aux problèmes un climat de paranoïa qui a décuplé le sentiment d'insécurité. Les patrouilles privées répondent au moins autant à ce sentiment qu'à la demande des commerçants. Pompiers pyromanes, les radicaux critiquent aujourd'hui la conséquence calculée de leur stratégie électorale démagogique. Et dont ils n'ont de loin pas le monopole.

Dans ce triste débat où chacun surenchérit en solutions répressives à court terme, plus personne ou presque ne s'interroge sur les causes globales de l'insécurité. En monopolisant la campagne électorale, ce thème a surtout éclipsé des enjeux autrement plus importants. Car qui ose encore souligner qu'il n'y a pire insécurité que de ne pas savoir si l'on pourra payer son loyer à la fin du mois?

page 2

leMag

rendez-vous culturel du Courrier

pages 19/20

Editer, résister

ÉDITION Maison indépendante et engagée basée à Montréal, Lux Editeur ouvre un bureau à Paris. L'occasion de faire connaissance, et de partir pour un petit tour de l'édition militante en France.

PUBLICITÉ

Investissez dans la liste n°4
Nos actions sont garanties

Votez pour

Charles Beer
Véronique Pürro

Avec David Hiler et Michèle Künzler



Liste n° 4

Election au Conseil d'Etat
le 15 novembre 09

les socialistes
PARTI SOCIALISTE VILLE DE GENEVE

ÉNERGIE

Vent de fronde contre le projet éolien neuchâtelois



Une ambition démesurée pour certains, trop étriquée pour d'autres, des sites qui ne font pas l'unanimité, un concept lacunaire... Le projet éolien du canton de Neuchâtel, dont la consultation s'est achevée fin octobre, essuie une pluie de critiques. La plupart des acteurs demandent au gouvernement de revoir sa copie. Le chef du Département de la gestion du territoire promet une analyse de ces prises de position, «ensuite de quoi, estime-t-il, nous devrons peut-être retravailler ce concept, peut être le faire passer en force». page 5

Les sites retenus par le Conseil d'Etat pour l'implantation d'éoliennes sont particulièrement décriés au sein des exécutifs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Keystone

SOLIDARITÉ/IRAN

Saper la peine de mort grâce au Coran

Figure de proue du combat contre les exécutions capitales, le théologien iranien Emad Baghi s'appuie sur la charia et le Coran pour lutter contre la peine de mort. Il soutient que les lois autorisant les peines capitales ont été élaborées par des gouvernements et ne proviennent en aucune manière des versets coraniques. Son abnégation lui a valu la prison et la torture. Lauréat 2009 du Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme, il n'a pu venir à Genève recevoir son prix. page 11

RELIGIONS/SUISSE

L'alarme climatique désaccorde les Eglises

A l'occasion du sommet sur le climat de Copenhague, des Eglises du monde entier feront sonner leurs cloches dimanche 13 décembre à 15 heures. En Suisse, l'initiative fait débat au sein de certaines Eglises réformées, qui refusent de recourir aux cloches, craignant de banaliser «le moyen de communication le plus frappant dont dispose l'Eglise». Freiner le réchauffement climatique est «une question de vie ou de mort», rétorque Martina Schmidt, de Pain pour le prochain, qui relaye la campagne. page 8

PUBLICITÉ

Cie. Philippe Saire



LONESOME COWBOY

Du 4 au 22 novembre 2009 | LAUSANNE
www.theatresevelin36.ch

Un vent contraire souffle sur le concept éolien du canton

ÉNERGIE • Le projet éolien du canton de Neuchâtel, qui était en consultation jusqu'à fin octobre, est devenu la cible de nombreuses critiques.

CLAUDE GRIMM

Depuis que le délai de consultation du concept éolien du canton de Neuchâtel est arrivé à échéance à la fin du mois d'octobre, les prises de position se suivent... mais ne se ressemblent pas. Trop ambitieux, trop timide, emplacements écartés à mauvais escient, concept lacunaire, les six sites retenus par le Conseil d'Etat dans sa conception directrice pour l'implantation d'éoliennes dans le canton¹ (voir notre édition du 18 septembre) semblent faire l'unanimité... contre lui. La plupart des acteurs demandent au gouvernement de revoir sa copie. Le point sur la situation.

Les exécutifs des deux principales villes du canton s'opposent au projet proposé, mais pour des raisons différentes. Le Conseil communal de Neuchâtel déplore que le concept éolien exclue le site de Chaumont, sous prétexte qu'il est un point de vue emblématique de la région neuchâteloise. Une décision surprenante, le projet de deux éoliennes qui y est prévu étant déjà bien avancé: non seulement le Conseil général a approuvé en 2004 un crédit de 8,8 millions de francs en vue de sa réalisation, mais le projet figure dans le contrat du projet européen Holistic/Concerto², cosigné par l'Etat, et qui prévoit une subvention de l'Union européenne de 500 000 francs.

Pour la Ville de Neuchâtel, ce site devait devenir l'emblème de l'engagement de Neuchâtel et du canton en faveur des énergies renouvelables. «Il est difficile de comprendre le retournement de position de l'Etat qui jusqu'ici était favorable à ce projet», note Olivier Arni, chef de l'Environnement, des transports et du développement. Ce dernier est d'autant plus surpris que «le projet de Chaumont était le premier projet du canton à être entièrement financé par des collectivités publiques via Viteos (ndlr, société issue de la fusion des Services industriels de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises et de Gansa)».

Les autorités communales relèvent par ailleurs plusieurs erreurs d'analyse dans le concept cantonal. Parmi celles-ci, le fait que l'Etat a placé les deux éoliennes juste à l'arrivée du funiculaire alors que leur implantation est prévue 2 kilomètres à l'est, les rendant moins visibles du plateau et du littoral. Des incohérences qui permettent à Olivier Arni d'espérer convaincre le Conseil



Photomontage des éoliennes de Chaumont. Le Conseil communal de Neuchâtel déplore que le concept éolien du canton exclue ce site, sous prétexte qu'il est un point de vue emblématique de la région. DR

d'Etat de reconsidérer sa position. Et ce d'autant que l'Association des communes neuchâteloises (ACN) et la Communauté urbaine du littoral (Comul) déplorent elles aussi que le site de Chaumont ait été écarté.

Un concept lacunaire

De son côté, l'exécutif de La Chaux-de-Fonds a fait savoir qu'il jugeait le concept éolien trop lacunaire et qu'il le refusait dans son entier «tant que certains éléments n'auront pas été discutés et validés par les partenaires concernés». Bien que «conscient des défis énergétiques de notre société» et «pas défavorable, sur le principe, à l'installation sur les crêtes jurassiennes», le Conseil communal précise qu'il «attache une importance capitale à la protection de ce paysage».

Laurent Kurth, responsable de l'Urbanisme, ne mâche pas ses mots: «On a l'impression qu'avec le projet du Crêt-Meuron une brèche s'est ouverte, dans laquelle on s'engouffre. Le concept éolien de 2006, adopté par le Grand Conseil, faisait état de deux sites. Aujourd'hui, on se retrouve avec six sites. Qui nous dit que d'ici à quelques années, on ne parlera pas de dix ou douze sites?»

Selon ce dernier, le décret cantonal de 1966 sur la protection des crêtes ne permet pas d'implanter six sites. «Il faut donc le modifier ou adopter une nouvelle législation suite à un vrai débat démocratique, voire une votation populaire. C'est alors seulement que la situation sera stable et durable.» Rappelons que le Tribunal fédéral avait débouté les opposants aux éoliennes du Crêt-Meuron, estimant que ledit décret ne permettait pas de s'y opposer.

Enfin, les autorités chaux-de-fonnières demandent que l'Etat définisse à qui bénéficiera l'énergie éolienne. «Nous avons l'impression que le canton a voulu donner des réponses aux promoteurs plutôt que de se demander quels étaient les intérêts publics dans ce domaine. Nous devons éviter que d'autres exploitent et dénaturent notre paysage pour vendre très cher de l'énergie verte», relève encore Laurent Kurth. Raison pour laquelle, là encore, il réclame «une sévère pesée d'intérêts effectuée sur la base de débats démocratiques». «Je suis très surpris de la manière dont le Conseil d'Etat s'engouffre dans l'éolien alors même qu'il s'oppose à la loi sur l'énergie (lire ci-dessous) qui permettrait de faire des économies d'énergies. Il faut

agir sur tous les plans et notamment revoir la politique énergétique en incluant toutes les énergies renouvelables, et pas seulement l'éolienne.»

Trop tôt pour se prononcer

Contacté, le chef du Département de la gestion du territoire Claude Nicati ne se prononce pas sur ces prises de position. «Je ne les ai pas encore reçues, je ne peux donc rien en dire. Mais nous nous attendions à des réactions contrastées. Nous procéderons à une analyse, ensuite de quoi nous devrons peut-être retravailler ce concept, peut-être le faire passer en force.» Mais pour le conseiller d'Etat, le temps presse: «Le concept éolien est lié au projet d'agglomération, lui-même en lien avec la révision complète du plan directeur cantonal, dans lequel il s'intègre. Le plan directeur doit être sanctionné par la Confédération à fin 2010.» De là à dire qu'il faudra avancer au pas de charge...!

¹Crêt-Meuron, La Vue-des-Alpes, la Charbonnière, la Joux-du-Plâne, le Communal de la Sagne et la Montagne-de-Buttes.

²Projet lancé par la Commission européenne englobant 28 communautés réparties en 9 projets. Son ambition est de développer des solutions proactives à l'échelle européenne aux questions énergétiques.

Trop ou trop peu

Parallèlement aux deux principales villes du canton, plusieurs associations et partis ont pris position publiquement. Parmi ces derniers, les Verts neuchâtelois appuient le concept éolien du canton à six parcs concentrés sur les sites les moins sensibles, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de protection des oiseaux et des chauves-souris.

Ils approuvent également l'objectif de produire dans le canton 180 GWh d'électricité éolienne par an, mais à certaines conditions. Premièrement que cet objectif soit intégré dans un scénario énergétique cantonal qui englobe les autres énergies renouvelables et qui se base sur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Et deuxièmement qu'il vise à la réduction de la consommation d'énergie afin d'atteindre la société à 2000 Watts et la souveraineté énergétique d'ici à 2050. «Si l'une des briques manque, un tel objectif sera plus difficile à atteindre», insistent-ils.

Suisse Eole salue également la volonté du canton de viser l'autonomie énergétique. Mais l'association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse déplore «une sous-estimation du potentiel éolien du canton et de trop nombreux obstacles au développement de cette énergie». «En fixant la part de l'éolien à 20% (200GWh) de la consommation cantonale d'électricité, le Conseil d'Etat renonce d'emblée à se donner les moyens d'atteindre son but.» Pour Suisse Eole, l'objectif doit être relevé à 35%.

L'association regrette que le canton prévoit de créer autour des sites marécageux et des objets inscrits à l'inventaire fédéral des paysages des zones tampons de 5 km desquelles les éoliennes seraient exclues, alors que la Confédération demande simplement que ces zones soient soumises à un examen complémentaire. Ainsi, selon elle, la création d'une zone tampon autour de La Chaux-de-Fonds et du Locle suite à l'inscription de ces deux villes au Patrimoine mondial de l'Unesco «frise l'excès de zèle». «Si l'Unesco a retenu ces deux villes, c'est pour leur patrimoine urbain et industriel. On voit mal dès lors en quoi ces éoliennes porteraient atteintes à ce patrimoine.» Un argument qui n'a pas manqué d'agacer le Conseil communal chaux-de-fonnier. Qui du coup s'interroge sur l'indépendance de l'un de deux bureaux mandatés pour élaborer le concept éolien neuchâtelois, qui n'est autre que le représentant romand de Suisse Eole...

A l'inverse, Ecoforum critique l'impact sur les paysages neuchâtelois qu'aura l'implantation de cinquante éoliennes sur six sites et demande que seuls les parcs du Crêt-Meuron et de la Montagne-de-Buttes, avec au minimum sept éoliennes chacun, soient retenus. La société faitière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois ne veut pas qu'«au moment où le sacrifice des sites paysagers pourrait être imposé à la population en générale, une part de cette population refuse des dispositions propres à lutter contre le gaspillage d'énergie en s'opposant à la loi sur l'énergie». L'association demande en outre que la production d'énergie éolienne se fasse sous contrôle public et que la protection de la faune et des pâturages boisés soit assurée. CGM

VOTATION

Le Conseil d'Etat refuse de rendre public le règlement d'application de la loi sur l'énergie

Le 29 novembre, les Neuchâtelois sont appelés à se prononcer sur la nouvelle loi sur l'énergie soumise au référendum populaire. Mais ils ne pourront pas le faire en toute connaissance de cause. Le Conseil d'Etat a en effet refusé de rendre public le règlement d'application qui définit les implications concrètes de la loi.

Le ministre de la Gestion de territoire Claude Nicati, qui avait promis de remettre le règlement d'application au Conseil d'Etat avant la votation (voir notre édition du 24 octobre) confirme que ce dernier a

pris acte de l'existence du règlement d'application. L'exécutif à majorité de droite a cependant refusé d'entrer en matière sur son contenu, estimant que cela était «prématuré, le règlement se trouvant encore à l'état de projet». Une justification pour le moins surprenante, Claude Nicati ayant affirmé dans nos colonnes que le règlement d'application était prêt. Il affirmait également qu'il appartenait au «Conseil d'Etat de décider s'il entre en matière sur le règlement avant la votation et, dans un tel cas, s'il accepte qu'il soit porté à la

connaissance du public avant la votation».

De toute évidence, ce dernier n'a pas jugé bon que la population neuchâteloise connaisse les implications concrètes de la loi et jusqu'à quel point elle sera contraignante pour les propriétaires, notamment en termes de délais pour réaliser les certificats énergétiques des bâtiments, puis pour procéder aux travaux d'assainissement.

Les Neuchâtelois ont en outre reçu cette semaine, à travers le *Vot'info*, l'information qui leur est destinée en vue du scrutin.

Dans ce document, les autorités politiques adressent un message contradictoire et peu clair aux citoyens neuchâtelois.

D'un côté, le Grand Conseil, qui a accepté la loi en mars 2009, explique les raisons pour lesquelles il faut l'accepter. Mais il se montre lui-même divisé, la minorité de droite opposée à la loi au moment de son adoption ayant obtenu que sa position apparaisse également. De l'autre, le Conseil d'Etat, qui «soutient le référendum et invite le peuple neuchâtelois à rejeter la loi portant sur la révision de la loi sur l'énergie». Celui-ci

précise encore qu'il ne soutient pas la position du gouvernement précédent, à l'origine de cette loi. Une situation pour le moins extravagante et qui est en partie le résultat d'un basculement de l'exécutif à droite suite aux élections d'avril. Mais qui pose tout de même la question de la légitimité d'un gouvernement à changer d'avis sur un objet approuvé par le législateur. Une chose est sûre: cette confusion – volontairement entretenue? – ne facilitera pas le choix des citoyens indécis au moment de déposer leur bulletin dans l'urne. CGM

Retrouvez
Le Courrier
sur internet
www.lecourrier.ch

PUBLICITÉ

de la
Domaine
Mermière



L'Expression de notre Terroir
à travers la Passion des Hommes

www.mermiere.ch
1286 Soral Tél: 022 756 19 33